

DISSOLUTION D'UNE SOCIÉTÉ

Document(s) pour la société

- 1 ex. **enregistré** (auprès du centre des impôts) du procès-verbal de la décision de dissolution avec le nom du liquidateur (*)
- 1 ex. du **journal d'annonces légales** ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution

Si le liquidateur n'est pas le représentant légal de la société

- Copie de la Carte d'Identité **ou** du Passeport en cours de validité
- Attestation de non condamnation pénale**
- Dépôt du dossier par un **mandataire** : [joindre le pouvoir](#)

Formulaire :

Formulaire M2 téléchargeable dûment complété et signé (signer séparément les 2 feuillets) à joindre au dossier (**sauf en cas de prestation**)

Coût de la formalité

Frais du Greffe (Payable uniquement par **chèque** libellé à l'ordre du **Tribunal de Commerce**)

	195.38 €
si la société est une SARL ou une SAS dont l'associé unique personne physique, assume personnellement la gérance ou la présidence	79.38 €

Prestation CFE : 70 € à l'ordre de la CCI de la Marne

(prestation non assujettie à la TVA – article 295B du code général des impôts)

(*) Depuis le 1/01/2019, l'enregistrement est gratuit.

Contact : sur rendez vous

CCIT DE LA MARNE
CFE

SITE de CHALONS-EN-CHAMPAGNE
(arrondissements de Châlons-en-Champagne,
Vitry-le-François, Sainte-Ménéhould)
42 rue Grande Etape – CS 90533
51010 Châlons-en-Champagne Cedex

SITE de REIMS
(arrondissements de Reims et Epernay)
5 rue des Marmouzets – CS 60025
51070 Reims Cedex

Tél : 03 26 50 62 05

cfe@marne.cci.fr